

Paris, le 30 juin 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Convention nationale de prévention des violences dans le sport : un engagement renforcé pour un sport plus sûr

La 6^{ème} Convention nationale de prévention des violences dans le sport, organisée par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, s'est tenue ce lundi 30 juin à l'INSEP. En présence de Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, d'Amélie Oudéa-Castéra, présidente du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), de Marie-Amélie Le Fur, présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et de Fabienne Bourdais, directrice des Sports et déléguée ministérielle à la lutte contre les violences dans le sport, ce temps fort a permis de dresser un bilan des faits de violences recensés en 2024 et début 2025, d'aborder les questions essentielles de la relation entraîneur-entraîné, et enfin d'évoquer la structuration et le développement des formations désormais obligatoires grâce à la loi du 2 mars 2022.

Depuis 2020, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative déploie une stratégie nationale structurée autour du contrôle de l'honorabilité des encadrants d'activités physiques et sportives, du traitement des signalements, de la prévention et de la formation pour lutter plus efficacement contre toutes les formes de violences.

En 2025, cette dynamique franchit une nouvelle étape avec de nouvelles mesures :

- L'affichage de la cellule Signal-Sports devient obligatoire dans tous les établissements sportifs ;
- Les préfets peuvent prendre des mesures d'interdiction à l'encontre d'un exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives lorsque la sécurité des pratiquants est en jeu ;
- La généralisation du contrôle d'honorabilité dans les fédérations agréées se poursuit et va encore se moderniser dans les mois à venir.

Outil central du dispositif, la cellule Signal-Sports permet à toute personne victime ou témoin de violences de faire un signalement via l'adresse signal-sports@sports.gouv.fr. Depuis sa création, plus de 2 000 signalements ont été traités, donnant lieu à près de 1 000 mesures administratives visant à protéger les pratiquants.

En 2025, 327 signalements ont déjà été enregistrés sur les cinq premiers mois, soit une augmentation de 40% par rapport à l'année dernière sur la même période. Cette progression révèle une double réalité : la persistance de comportements inacceptables, mais aussi une parole qui se libère. Les témoignages de championnes comme Isabelle Demongeot, Sarah Abitbol, Angélique Cauchy et bien d'autres ont permis de lever les silences et d'encourager d'autres victimes à s'exprimer.

Pour cette sixième édition, la Convention a été l'occasion de confirmer la volonté de tous les acteurs pour agir, innover et renforcer chaque jour les outils pour faire du sport un espace sûr, pour toutes et tous.

[Téléchargez le dossier de presse](#)

CONTACT PRESSE

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports

presse@jeunesse-sports.gouv.fr

01 55 55 98 25 – 06 77 37 44 37